Rouen, le 16 décembre 2020

Note à l'attention des entreprises
et des personnes publiques

Objet : Réorganisation du dépôt des factures pour la nouvelle délégation Normandie

Madame, Monsieur,

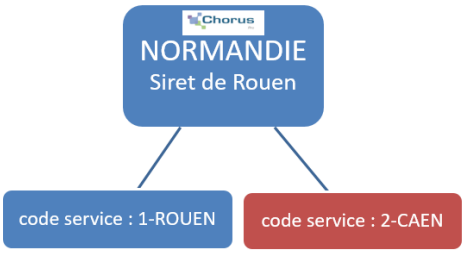
Conformément à la réglementation, depuis le 1er janvier 2020, le CNFPT, établissement public de formation, a généralisé pour ses fournisseurs la transmission dématérialisée des factures, via le portail officiel de facturation électronique Chorus Pro (https://chorus-pro.gouv.fr).

CHANGEMENTS IMPORTANTS

A compter du 1er janvier 2021, la délégation de Normandie Caen et la délégation de Normandie Rouen fusionnent. La nouvelle délégation constituée se dénommera « délégation Normandie » et son siège sera basé à Rouen. Les locaux d'Hérouville Saint Clair poursuivront leur activité sous la nouvelle appellation de « Site de Caen ».

En conséquence, dès le 1er janvier prochain, vous êtes invités à déposer toutes vos factures sur le **numéro de SIRET 18001404501668** de la nouvelle structure identifiée dans l'annuaire Chorus Pro.

J'attire également votre attention sur la mise en place, à cette même date, **d'un numéro de code service** désormais **obligatoire** :



Pour le dépôt des factures pour le site de Rouen, le code service est le **1-ROUEN**

Pour le dépôt des factures pour le site de Caen, le code service est le **2-CAEN**

Il n'y a toujours pas de numéro d'engagement à renseigner.

Je vous précise que le non-respect de ces consignes obligera à rejeter vos factures. Conformément à l'article 5 du décret 3016-1478 du 2 novembre 2016, seule la date horodatée de dépôt des factures dans Chorus Pro vaut date de réception. Ainsi, la réception d'une facture papier ne donne plus lieu un calcul du délai global de paiement et, par conséquent, ne donne plus lieu au paiement des intérêts moratoires éventuels.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter les sites de la Communauté Chorus Pro dédiés à la préparation à la facturation électronique :

https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/
https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/fiches-pratiques/

Pour toute question sur ces évolutions, je vous invite à prendre contact auprès de Mme Julie COTELLE à Rouen au 02 35 89 17 44 et Mme Laurence GRADAIVE à Caen au 02 31 46 92 41.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier COMPAIN
Directeur

.